ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ET DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

JEUDI 4 OCTOBRE 2018

De 9h à 17h30

Chambre FNAIM 66 17 rue Camille Pelletan

A Perpignan 66000

Faire le point sur la réglementation accessibilité ERP. Acquérir une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité aux handicapés. Connaître les principes de réalisation d'un diagnostic « accessibilité » pour les projets d'aménagement ou de « mise aux normes » pour les bâtiments existants. Sensibiliser à la nécessité d'évaluer les risques professionnels. Savoir préparer un programme d'actions de prévention. Compléter si nécessaire le Document Unique par un Plan de Prévention des Risques

I - ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS

- Les différents handicaps
- Les nouvelles obligations
- Les échéances à respecter
- Les dérogations éventuelles
- La mise aux normes des bâtiments existants
- Les préconisations suivant le type de handicap

II - SENSIBILISATION À L'ÉVALUATION DES RISQUES

- L'inventaire des dangers auxquels sont confrontés les salariés dans une copropriété
- Les obligations de l'employeur
- La protection des salariés
- L'information obligatoire des salariés
- Le programme des actions après évaluation des risques
- Le suivi des actions dans le temps

Animé par Dominique KRENC
Ingénieur Arts & Métiers (ENSAM)
Expert certifié Bureau Veritas certification

Durée : 1 jour – 8 heures

PUBLIC : syndics d'immeubles, administrateurs de biens, diagnostiqueurs immobiliers

Tarif adhérent : **264 € TTC chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
Tarif non adhérent : **360 € TTC chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018)

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

BULLETIN D'INSCRIPTION EN PAGE 2

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

FNAIM

✂……**Bulletin d'inscription individuel**……

A retourner à : FNAIM 66 – 17 rue Camille Pelletan à Perpignan 66000

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.
Toute absence non signifiée par lettre recommandée AR, 10 jours avant le début du stage, sera due.
Toute inscription fera l'objet d'une confirmation de notre part au plus tard 10 jours avant le stage.

Référence : **AB067** Formation : **ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ET DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES** Date : **04/10/2018**

Tarif adhérent : **264 € TTC chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
Tarif non adhérent : **360 € TTC chèque à l'ordre de l'ESI-BE**
(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018)

Intendance + repas : **35 € chèque à l'ordre de FNAIM 66**

ENTREPRISES FNAIM DE MOINS DE 11 SALARIES :

TOUTES CES INFORMATIONS SONT OBLIGATOIRES POUR LA PRISE EN CHARGE DANS LE CADRE DU GUICHET UNIQUE OU DES DEMANDES INDIVIDUELLES (MERCI DE JOINDRE LA COPIE DE VOTRE RECU LIBERATOIRE AGEFOS)

POUR LES AGENTS COMMERCIAUX NE PAS REMPLIR LA PARTIE AGENCE

Agence : …… Effectif salarié de l'agence :……

N° adhérent ou Référence client : …… N° SIREN :……

Adresse :……

Code postal :……Ville :…… …… ….

Tel :…… Fax :…… e-mail :……

Veuillez compléter les informations relatives au participant (merci d'indiquer **son** adresse mail pour l'envoi du support)

Nom du participant : …… Prénom : …… Sexe* : ……
Date de naissance :…… CSP :…… Niveau scolaire : ……
Type de contrat * : ……

Email du participant : …… N° de portable (en cas de changement de dernière minute) : ……

Statut salarié : ☐ Statut non salarié : ☐ DNS : ☐

Date, Signature et Cachet de L'Entreprise

- **CSP** (catégories socio-professionnelles) : Signaler à quelle CSP appartient le salarié parmi la liste proposée :
  1. Ouvriers non qualifiés (ONQ) ; 2. Ouvriers qualifiés (OQ) ; 3. Employés (EMP) ; 4. Techniciens / Agents de maîtrise (TAM) ; 5. Ingénieurs et cadres (CAD) ; 6. Dirigeants salariés (DS) ; 7. Dirigeants non salariés, exclus de la prise en charge par AGEFOS PME (DNS)

- Sexe* : H – F
- **Type de contrat* :**1. CDD ; 2.CDI ; 3.Contrat de professionnalisation ; 4.Contrat d'apprentissage ; 5.CUI (Contrat unique d'insertion) ; 6.EA (Emploi d'avenir)

AB067

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ET DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER

OBJECTIFS

- **Faire** le point sur la réglementation accessibilité ERP
- **Acquérir** une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité aux handicapés
- **Connaître** les principes de réalisation d'un diagnostic « accessibilité » pour les projets d'aménagement ou de « mise aux normes » pour les bâtiments existants
- **Sensibiliser** à la nécessité d'évaluer les risques professionnels
- **Savoir** préparer un programme d'actions de prévention
- **Compléter** si nécessaire le Document Unique par un Plan de Prévention des Risques

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 1

Syndics d'immeubles, Administrateurs de biens, Diagnostiqueurs immobiliers

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)
Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale
Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Dominique KRENC
Ingénieur Arts & Métiers (ENSAM)
Expert certifié Bureau Veritas certification

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT
Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

I - ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS

- Les différents handicaps
- Les nouvelles obligations
- Les échéances à respecter
- Les dérogations éventuelles
- La mise aux normes des bâtiments existants
- Les préconisations suivant le type de handicap

II - SENSIBILISATION À L'ÉVALUATION DES RISQUES

- L'inventaire des dangers auxquels sont confrontés les salariés dans une copropriété
- Les obligations de l'employeur
- La protection des salariés
- L'information obligatoire des salariés
- Le programme des actions après évaluation des risques
- Le suivi des actions dans le temps

Formation professionnelle FNAIM 2018 Spécialisations - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.

20 ter rue de Bezons – 92415 COURBEVOIE CEDEX
Tél. 01. 71. 06. 30 27 ou 01. 71. 06. 30. 28
Société par actions simplifiée unipersonnelle – RCS Nanterre B 484 482 872 – N° Identification TVA FR 46484482872